

# Organisation du temps de travail

## Négociation - 2

Ce vendredi les organisations syndicales ont commencé avec la Direction la première véritable réunion de négociations.

Au cours de celle-ci les points suivants ont été abordés :

- Compte Temps Collectif
- Horaire journalier
- Horaire variable

### ▪ Compte Temps Collectif

La Direction continue à vouloir mettre en place cette possibilité afin de permettre à chaque salarié de l'entreprise d'avoir une assurance en cas de baisse importante de charges avant d'avoir recours au chômage partiel.

#### Principe présenté du CTC :

Alimentation d'un compte par le salarié et abondement par l'entreprise.  
 Positionnement dans ce compte d'heures excédentaires effectuées par le salarié.  
 Période d'alimentation de trois ans.  
 Majoration en temps de 25% + 10%.

	HE Réalisées et capitalisées dans le CETc Part salarié	Compensation sous forme d'une assurance en temps
1 <sup>ère</sup> année 2009	16h00 en Heures Excéd. (2 vendredis)	48h00
2 <sup>ème</sup> année 2010	16h00 en Heures Excéd. (2 vendredis)	16h00
3 <sup>ème</sup> année 2011	16h00 en Heures Excéd. (2 vendredis)	16h00
Total	48h00	80h00
Limite 128h00		

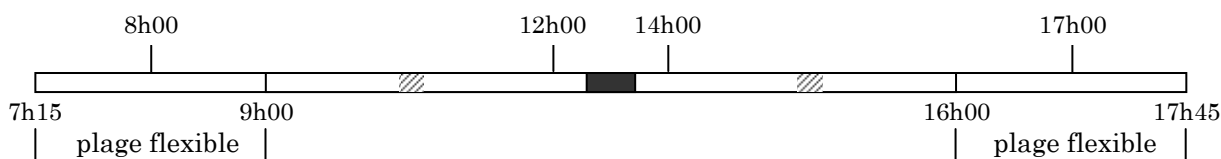
Garantie dès le 1<sup>er</sup> jour de création du CTC à hauteur de 80h00

Le principe de l'alimentation du CTC nous a été présenté comme un moyen incontournable de compensation des huit jours supplémentaires découlant de la baisse du temps de travail journalier. **Pour Force Ouvrière vouloir compenser les « désagréments » liés à cette évolution par un tel CTC est inacceptable.**

### ▪ Horaire journalier

Horaire établissement : 8h00 - 17h00 – repas 1h00  
 Plages flexibles : matin 7h15 / 8h45 soir 16h15 / 17h45.  
 Pausés : 10 minutes matin et soir.  
 Plage repas 12h00 / 14h00 avec double pointage.  
 Temps de repas 1h00.

Après diverses interventions le schéma suivant a été retenu :



FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com

Des « ouvertures » ont eu lieu notamment pour tenir compte des contraintes de la vie quotidienne, cependant elles restent en retrait de ce que les salariés auraient pu espérer. Sur les pauses « collectives obligatoires » la Direction semble plus réceptive à nos arguments et admet plus de souplesse dans l'application sans pour autant les supprimer. La Direction veut mettre à profit le temps qui nous sépare de la prochaine réunion pour finaliser ce chapitre et nous faire une proposition plus aboutie, notamment sur les plages flexibles et le temps de repas.

▪ **Horaire variable**

Concernant la capitalisation, la Direction semble reconnaître l'intérêt de ce qui se pratique actuellement. Cependant pour se permettre de pallier les dérives éventuelles elle prévoit de gérer, en plus de ce qui se fait actuellement, un crédit/déficit flexible de +/-6heures par semaine.

La capitalisation est toujours basée sur 1 jour maximum dans le mois et la récupération sur un maximum de 4 jours dans l'année. Avec toutefois la contrainte de ne pas pouvoir récupérer les vendredis travaillés.

**Pour Force Ouvrière il est impératif de trouver les moyens de rémunérer toutes heures travaillées – tout travail mérite salaire – aussi Force Ouvrière a demandé que tout dépassement à l'initiative de la hiérarchie soit requalifié en heures supplémentaires.**

**La Direction n'arrive pas à nous faire admettre son point de vue. Diminuer le temps de travail quotidien tout en faisant rester les salariés quasiment le même temps dans l'entreprise... La Direction l'espère ; les salariés le rejettent.**

**FO réclame que cette réduction de temps soit ressentie comme telle dans le quotidien des salariés.**

**Augmenter le nombre de jours travaillés et monter tout un système basé uniquement sur une compensation en temps dont on est ignorant de la finalité si ce n'est un hypothétique chômage partiel, alors qu'on ne cesse de nous dire que tout ne va pas si mal, la Direction nous le propose ! En l'état les salariés ne sont pas d'accord.**

**La Direction doit nous donner la « météo réelle » de l'entreprise et trouver les moyens de répondre aux attentes des salariés que nous représentons.**

**FO revendique que cette augmentation du nombre de jours soit compensée en « argent ».**

**Force Ouvrière refuse un CTC qui donnerait à une hiérarchie trop zélée la possibilité de faire, en fonction des secteurs, de la modulation du temps de travail et de la flexibilité à outrance.**

La réunion du 19 mars devra apporter les réponses à vos questions, et elles sont nombreuses (CTC, Flexible, Horaires, travail du samedi etc.). Ce même jour la Direction abordera le volet du travail posté (horaire et compensations).

Marignane, le 9 mars 2009